



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 14 décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Approbation de la convention pluriannuelle type du projet de renouvellement urbain de Bastia cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

L'An Deux Mille vingt, le 14 décembre à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Centre culturel Alb'Oru en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 7 décembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jacques
CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : MALAFRONTÉ Christine, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la convention pluriannuelle type du projet de renouvellement urbain de Bastia cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 et L.5216-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au nouveau programme national de renouvellement urbain en vue de la signature par l'ANRU des contrats de ville et des protocoles de préfiguration des projets ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 21 juin 2016 approuvant l'engagement d'une réflexion partenariale sur les Cités des Monts, des Lacs et des Arbres ;

Considérant l'engagement d'une réflexion partenariale sur les Cités des Lacs, des Arbres et des Monts dans les Quartiers Sud, au regard des objectifs et priorités du Nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) ;

Considérant le protocole de préfiguration signé par l'ensemble des partenaires le 8 juillet 2016 ;

Considérant qu'il jouxte le quartier Aurore, qui a bénéficié du premier programme de rénovation urbaine ;

Considérant les études pré opérationnelles qui ont permis d'établir un diagnostic précis du quartier ;

Considérant, sur la base de ces constats, que plusieurs scénarios ont été élaborés, que le scénario « de l'ouverture et de l'innovation » a été retenu pour élaborer un projet d'ensemble basé sur des intentions simples et claires ;

Considérant que le projet envisagé, détaillé dans la convention telle que figurant en annexe, constitue une réponse globale, concertée et cohérente avec les dysfonctionnements recensés, les atouts à valoriser, les besoins de la population et du territoire à différentes échelles spatiales et temporelles ;

OBJET : Approbation de la convention pluriannuelle type du projet de renouvellement urbain de Bastia cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU

APPROUVE

Contre : MM. De Casalta, Morganti, Zuccarelli et Mme Salge

-La convention pluriannuelle type du projet de renouvellement urbain de Bastia cofinancé par l'ANRU dans le cadre du NPNRU et ses annexes jointes à la présente délibération ;

-Le coût total du programme qui – toutes opérations confondues - s'établit sur la base du « coût retenu » à 44 834 063,41 € ainsi que le plan de financement correspondant ;

-La participation de la Communauté d'Agglomération de Bastia à hauteur de 3 831 003,38 € sur la durée du programme ;

DIT

Que les crédits seront inscrits sur les différents exercices budgétaires de la durée du programme ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 28 DEC. 2020
et publication ou notification
du 28 DEC. 2020
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI